



## Naturalisation par mariage

Par **Lindaa**, le **26/11/2014** à **13:01**

Bonjour maître , je suis arriver en France depuis que j'ai l'âge de 3 ans. J'ai fait une demande de naturalisation par mariage , j'ai eu l'entretien à la police , la police est intervenu 2 fois en 2011 et 2013 pour tapage nocturnes , disputes avec mon mari mais aucune plainte . De plus nous avons une petite dette au niveau des régularisation des charges mais nous avons toujours payé notre loyer . Est ce que je peu êtres ajourner à cause de ces situations.Merci pour vos conseils

Par **domat**, le **26/11/2014** à **13:42**

bjr,  
la décision de naturalisation est une décision discrétionnaire de l'administration.  
donc il est possible mais non certain que les éléments que vous citez, décident l'administration à ajourner votre demande de naturalisation.  
cdt